

CONDITIONS D'UTILISATION DU FABLAB

Les utilisateurs s'engagent notamment à :

- prendre connaissance auprès du FabManager des modalités d'utilisation des matériels et suivre les consignes de sécurité des ateliers
- ne pas se servir librement dans le stock de consommables
- nettoyer le matériel du FabLab, si besoin, après un atelier
- ne pas créer des objets ou des outils dits à risques (armes à feu, outils contondants, matières explosives ...) dans le cadre du FabLab

articles 3, 8 et 14 du règlement de visite

RESPECT DES AUTRES ET DU MATERIEL

L'espace numérique et le Fab Lab sont des espaces publics dans lesquels le respect de certains principes est indispensable à une cohabitation cordiale. En leur sein, l'usager s'engage à :

- ne pas manger, ni boire
- éteindre son téléphone portable et adapter le volume de son baladeur audio dans le respect du lieu et des personnes
- être poli et courtois envers les autres usagers et le personnel de la bibliothèque

L'utilisation des services de l'espace numérique doit être adaptée à une consultation se déroulant dans un espace public.

Est notamment interdit à l'usager :

- d'accéder aux sites Internet pouvant heurter la sensibilité ou choquer les publics (et tout particulièrement les jeunes publics), notamment les sites à caractère pornographique
- d'accéder aux sites Internet incitant à la violence et à la haine raciale
- d'accéder aux sites Internet consacrés au piratage informatique et à la propagation de virus

articles 12, 13 et 28 du règlement de visite

ROLE DU PERSONNEL

Le personnel de la bibliothèque est chargé de veiller au bon fonctionnement du matériel et au respect du règlement de la Bibliothèque.

Le personnel de la Bibliothèque est habilité à faire respecter le règlement de visite et la charte d'utilisation des espaces numériques de la BmL. Le non-respect de ceux-ci pourra entraîner une exclusion temporaire des espaces numériques ou de la Bibliothèque.

articles 3 et 16 du règlement de visite



CHARTE D'UTILISATION

DES ESPACES NUMÉRIQUES

La Bibliothèque municipale de Lyon (BmL) met à la disposition de ses usagers un FabLab à la bibliothèque du 3^e Lacassagne et 13 espaces numériques (EN) au sein des bibliothèques suivantes :

2^e, 3^e Lacassagne, 3^e Part-Dieu, 4^e Croix-Rousse, 5^e Point du Jour, 6^e, 7^e Guillotière, 7^e Jean Macé, 7^e Gerland, 8^e Bachut, 9^e la Duchère, 9^e Vaise.

Gérés et animés par le personnel de la bibliothèque, les espaces numériques permettent de découvrir, s'informer, créer et s'initier aux outils et aux services numériques.

CONDITIONS D'ACCÈS

L'espace numérique est accessible à tous les usagers de la bibliothèque. Les mineurs de moins de 7 ans (moins de 11 ans pour les espaces numériques adultes de la Part-Dieu et du Bachut) doivent être accompagnés par une personne majeure.

L'accès aux ressources et services de l'espace numérique est gratuit, seules les impressions sont payantes, au tarif fixé par le Conseil municipal (9/07/2015) :

0,20 € la page A4 en noir et blanc, 0,80 € la page A4 en couleur

L'accès au FabLab de la bibliothèque Marguerite Yourcenar (3^e – Lacassagne) est gratuit et se fait uniquement dans le cadre d'ateliers ou de projets collectifs menés avec des partenaires. La formation aux outils et logiciels est assurée par le Fabmanager. La création au sein du FabLab se fait dans un esprit de partage et d'échange des connaissances et des compétences. Les créations doivent pouvoir être partagées et modifiables par tous.

PRISE DE RENDEZ-VOUS

L'accès aux ressources et aux services de l'espace numérique se fait sur rendez-vous. Le nombre et la durée des rendez-vous sont limités dans le temps.

Au-delà de quinze minutes de retard, non signalé par l'usager, le rendez-vous est annulé.

Une absence à un rendez-vous, non signalée par l'usager, est décomptée comme une session utilisée.

Trois rendez-vous non honorés dans le même mois entraînent l'impossibilité de s'inscrire à tous les services proposés par l'espace numérique pour le mois en cours et le mois suivant.

articles 27 et 29 du règlement de visite

CONDITIONS D'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

Un maximum d'une personne est autorisé par poste. L'usager s'engage à effectuer une utilisation appropriée des services, afin d'en éviter la saturation ou la détérioration.

Dans cet esprit, il s'engage notamment à :

- prendre soin du matériel et des locaux mis à sa disposition
- ne pas modifier la configuration du matériel (postes informatiques, tablettes, etc.)
- ne pas installer de logiciel sur un poste informatique ou le rendre accessible sur le réseau
- ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés
- ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
- ne pas introduire de virus

RESPONSABILITE DE LA BIBLIOTHEQUE

Contenus

L'espace numérique n'apporte aucune garantie quant au caractère licite, véridique ou inoffensif des contenus que l'usager serait amené à rencontrer lors de l'utilisation de ses services. L'espace numérique ne saurait être tenu responsable du contenu émis par les usagers, via ses services.

L'usager est informé que l'accès au réseau général d'Internet est limité par un système de filtrage des contenus. Celui-ci pourra faire apparaître automatiquement un message interdisant l'accès au site concerné.

Conservation des données

Les données que les usagers peuvent enregistrer sur le matériel informatique public (appareil photo, clé USB, ordinateur, tablette tactile et graphique, etc..) ne sont pas systématiquement conservées d'une session à l'autre.

Intervention sur le matériel personnel de l'usager

L'usager est informé que le personnel de la bibliothèque ne pourra en aucun cas intervenir sur le matériel informatique personnel de l'usager, sauf s'il s'agit d'une intervention visant à faciliter la connexion au réseau WIFI de la bibliothèque. Ce type d'intervention n'engage pas la responsabilité du personnel de la bibliothèque.

Disponibilité du service

L'espace numérique définit les créneaux horaires qu'il affecte aux diverses activités qu'il propose. Les aléas tant humains que techniques peuvent l'amener à suspendre, reporter ou interrompre un service ou une activité initialement programmé.

articles 26, 31 à 45 du règlement de visite

RESPONSABILITE DE L'USAGER

L'usager est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel, causé par lui-même dans l'enceinte de l'espace numérique ou du FabLab.

L'usager est responsable des données qu'il consulte, interroge, télécharge et transfère. Le matériel informatique est partagé et public : à chaque usager de veiller à effacer données et documents utilisés pendant sa session et à se déconnecter de ses services personnels en ligne (webmail, sites institutionnels, réseaux sociaux...).

Cadre légal

L'usager s'engage à respecter la loi. Pour rappel, la législation française interdit :

- d'utiliser, de copier ou de télécharger une œuvre de l'esprit en violation des prérogatives des titulaires des droits d'auteur
(art. L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle)
- d'utiliser un objet soumis aux droits voisins en violation des prérogatives des titulaires des droits voisins
(directive du 22 mai 2001 sur les droits d'auteur et les droits voisins de la Société de l'information)
- de porter atteinte à la vie privée d'autrui
(art. 226.1 du Code pénal)
- d'attenter aux bonnes mœurs et à l'ordre public
(art. 227.24 du Code pénal)
- d'utiliser les données personnelles d'une personne sans son autorisation
(art. 226.16 du Code pénal)
- d'utiliser des contenus susceptibles de porter atteinte au respect et à la dignité de la personne humaine
(art 16 du Code civil)
- de contourner une mesure technique de protection
(art. 323.1 à 323.7 du Code pénal)
- de diffuser des propos diffamatoires ou injurieux
(art. 226.10 du Code pénal)
- d'utiliser un logiciel sans l'autorisation de son auteur, si celle-ci est requise
(art. R 132r8 du Code de la propriété intellectuelle)
- de contrefaire une marque
(art L 713-2 du Code de la propriété intellectuelle)
- de faire l'apologie de tous les crimes dont les crimes contre l'humanité
(art T23 et suivants loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse)
- d'utiliser des sites Internet et en particulier des sites de réseaux sociaux, en dehors du cadre légal établi et énoncé dans les conditions d'utilisation du service.

Les matériels, logiciels ou services publics de l'espace numérique ne peuvent être utilisés pour copie privée ou représentation dans le cercle de famille.

articles 37 à 46 du règlement de visite